

# L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Mars 2007

N° 31

## SOMMAIRE

	Page		
Editorial	1	U.C.L. questionne Nicolas Hulot	4
Assemblée générale	2	Natura 2000 et les Calanques	5
14 <sup>ème</sup> opération Calanques propres	2	Les récifs artificiels	7
Les Calanques et les VTT	3	A la devanture du libraire	8
Nouvelles des sentiers déséquipés	4		

## EDITORIAL

Chers amis,

2007 vient de commencer ; nous vous avons présenté nos vœux en fin d'année 2006 et nous vous les renouvelons pour cette nouvelle année, d'autant plus que ce sera une année cruciale pour nos Calanques. Nous espérons bien que notre projet de parc national (PN), lancé depuis 1992, se concrétisera heureusement. En effet, la nouvelle loi sur les PN est parue au journal officiel du 15 avril 2006 et les décrets d'application à celui du 29 juillet 2006. Qu'en fera-t-on ?

Rappelons qu'UCL s'est créée en 1992 avec un objectif : le PN des Calanques. Le groupement d'intérêt public des Calanques (GIP) a été institué en 1999 avec le même objectif ; nous savons tous qu'un parc national est la seule institution qui fournisse une structure et des moyens. Depuis, les concertations ont été nombreuses avec, en particulier, un colloque en 2005 révélant un assentiment général ; Nelly Ollin, la ministre de l'environnement, est venue en septembre de l'an dernier visiter les Calanques, prorogant le GIP qui arrivait en fin d'existence lui donnant le financement nécessaire. Nous devrions, actuellement, franchir la première étape de la demande de parc, la lettre de prise en considération.

Cependant, il y a matière à inquiétude. Dans le fascicule « Marseille en projets », que la Ville vient de présenter, figurent 146 projets, déjà réalisés, en cours ou futurs. **Le projet du Parc National n'est pas inscrit ! Ne s'agirait-il que d'un oubli ?** Ce projet concerne plus d'un cinquième du territoire de la commune. Il s'agit d'un espace sauvage, d'une beauté exceptionnelle et d'une grande richesse, mais fragile et soumis à la pression d'une agglomération de 1 500 000 habitants. Or, ce Parc représente un réel atout de prestige pour Marseille et un atout important pour la place de la Ville comme capitale culturelle en 2013 et la placerait à l'égal des grandes métropoles comme Sydney, Rio ou Le Cap. Ce sera le premier parc terrestre et marin et le premier parc périurbain d'Europe. La Ville de Marseille possède à sa porte un site rare que beaucoup lui envie. Il faut absolument le protéger. C'est ce que nous espérons tous, en ce début d'année.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, Présidente

## ASSEMBLEE GENERALE

Chers amis,

Le Conseil d'Administration serait particulièrement sensible à votre présence à l'**Assemblée Générale d'Union Calanques Littoral**, qui se tiendra dans la salle des Excursionnistes marseillais, 16 rue de la Rotonde, 13001 Marseille :

**le Jeudi 3 mai 2007 à 18 heures 30**

A cette occasion, Mr Philippe nous présentera la maquette en trois dimensions du massif des Calanques qu'il a réalisée.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mai 2006
2. Approbation des comptes arrêtés au ... 2006
3. Quitus des administrateurs
4. Rapport des activités de l'exercice 2006
5. Programme et prévisions budgétaires pour l'année 2007
6. Questions diverses.

A la fin de l'Assemblée, nous nous retrouverons autour d'un pot de l'amitié.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à l'Assemblée, auriez-vous l'amabilité de bien vouloir remplir le pouvoir ci-joint et nous le renvoyer ?

La présidente

## **14<sup>ème</sup> OPERATION CALANQUES PROPRES** **Dimanche 25 mars 2005**

Nous comptons sur votre présence et celle de vos amis pour participer à cette opération. Notre stand de récupération des déchets près de la benne prévue à cet effet sera installé au parking de **Callelongue**, près de la cabine téléphonique, **à partir de 9 heures**.

Vous munir, si possible, de gants et de sacs plastiques. Il vous est conseillé d'utiliser les transports en commun

## LES CALANQUES ET LES VTT

Un de nos fidèles adhérents nous écrit : « Fréquentant assidûment le site depuis bon nombre d'années, je suis à la fois excédé par le nombre croissant des VTT que j'y rencontre et préoccupé par les dégâts irréversibles qu'ils génèrent. Les « vététistes » ont investi massivement les sentiers qu'ils parcourent sans vergogne, souvent en groupe, laissant sur le sol des traces profondes de leur passage.

Délaissant de plus en plus les voies balisées habituelles, ils s'adonnent, depuis quelque temps déjà, aux joies du « hors pistes ». On les voit alors, sans le moindre égard pour l'environnement, dévaler les pentes, couper droit à travers les sentiers et les pinèdes. Ils dégradent irrémédiablement les sols en creusant de profondes ornières, détruisent la végétation et perturbent la faune. »

Si le VTT a pour lui qu'il n'est pas bruyant, peut-il cependant cohabiter avec l'activité principale pratiquée dans les Calanques, la randonnée ?

Sur les sentiers, leur passage répété crée une ornière qui favorise le ravinement par les eaux de pluie. Le hors sentier, interdit aux randonneurs pour éviter le piétinement des espèces végétales, serait-il permis aux seuls vététistes ? Spécialement les éboulis, qu'ils apprécient beaucoup comme terrain de jeu et où pousse une espèce endémique et protégée dite « herbe à Gouffé » (*L'Arenaria provincialis*).

En outre, la pratique du VTT pose un problème de sécurité pour les randonneurs : qui d'entre nous en randonnant, n'a pas été obligé de se rabattre rapidement, au besoin dans des fourrés épineux, pour éviter la collision ?

Elle est dangereuse également pour les vététistes eux-mêmes de par le relief particulièrement accidenté du massif et, paradoxalement, des guides proposent des circuits passant par des passages déjà délicats pour les randonneurs, tels que le Saut du Chat. En outre ces guides induisent une fréquentation accrue des vététistes dans les calanques.

D'autre part, notre interlocuteur continue dans sa lettre : « Mais il y a pire : à plusieurs reprises, je suis tombé nez à nez sur un groupe de jeunes motocyclistes qui fonçait bruyamment, à vive allure, sur le sentier des Escampons. Des amis ont également rencontré des quads (vallon de l'Herbe, secteur de la Cité Universitaire, chemin du Centaure....) ». Or la loi du 3 janvier 1991 interdit la pénétration des espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés.

Vivement le parc national ! Il donnera les moyens nécessaires pour assurer le respect des règles et, en tant que structure globale de gestion, il pourra offrir un espace de concertation pour fixer une réglementation homogène sur tout le site, ce qui permettra d'harmoniser les différentes activités des visiteurs en fonction du bien commun et de la capacité du site à les supporter.

A quand le parc national des Calanques pour protéger ce site unique et si fragile ?

## NOUVELLES DES SENTIERS DESEQUIPES

Nous vous avons déjà parlé de la polémique suscitée par le déséquipement de certains sentiers par l'ONF sur le territoire dont il a la gestion et du danger que cela représente. Ainsi :

- à la **cheminée du CAF** : nous avons appris que les marins pompiers ont du intervenir récemment pour secourir un randonneur bloqué dans cette cheminée déséquipée.
- à l'**Œil de Verre** : en revanche, on nous a signalé que l'Œil de Verre a été très bien rééquipé, (sans doute par une main charitable !).

### U.C.L. QUESTIONNE NICOLAS HULOT

Le 15 février 2007, à l'occasion de la tenue à Marseille du Festival « Sciences Frontières », le journal La Provence a organisé, à son siège, une rencontre sous forme de table ronde avec Nicolas Hulot. Sept participants ont été choisis pour lui poser chacun deux questions. UCL a eu la chance d'être retenue et sa présidente l'a représentée. Malheureusement, il ne pouvait y avoir débat, car le temps était limité à une heure. Les questions posées se rapportaient à des sujets très divers, mais les réponses de Nicolas Hulot furent toujours très nettes et très claires.



Notre première question lui demandait sa position vis-à-vis du projet de parc national des Calanques : « **oui, sans réserve !** On ne peut pas tout sacrifier ! », s'est-il exclamé immédiatement, avant de poursuivre « il ne faut pas y voir un lieu de privation, mais un lieu de gestion, un lieu de mémoire, intelligemment protégé. C'est une conviction profonde ».

Notre deuxième question concernait la pollution de la Méditerranée. « J'ai le souvenir d'avoir plongé à 4 000 m. au large de Toulon et **ce que j'ai vu a éveillé ma conscience écologique**. J'y ai vu toute la société de consommation. En ce qui concerne la pollution maritime, il pourrait y avoir un acte politique fort, quitte à sortir d'un certain nombre d'organismes sous prétexte qu'ils édictent des règles intangibles. Ce ne sont pas des zones de non droit ; si on ne peut en changer les règles, il faut s'en affranchir ».

A la fin de son intervention, il a insisté sur le rôle important des associations : « il faut que les élus cessent de considérer les associations avec condescendance », car, si on les avait écoutées, dans beaucoup de domaines, on aurait évité bien des impasses ».

## NATURA 2000 ET LES CALANQUES

En Europe, la très grande variété des climats et des sols, malgré sa petite superficie, entraîne une grande biodiversité. Le réseau Natura 2000 veut la protéger.

### Qu'appelle-t-on biodiversité ?

Elle définit le vaste ensemble des êtres vivants, végétaux et animaux, depuis le plus petit micro-organisme jusqu'à la plus grande espèce, sans oublier l'homme. Elle inclut la diversité des habitats et la diversité génétique. Cette biodiversité constitue un tout, dont chaque élément est dépendant de tous les autres, la disparition d'une espèce se faisant ressentir sur toute la chaîne qui relie les êtres vivants.

Or, si l'homme a vécu avec la nature en l'exploitant, grâce aux progrès de la technique, il est maintenant capable de la modifier, de rompre ainsi cet équilibre fragile et de porter alors gravement atteinte à cette biodiversité ; il suffit d'évoquer les diverses pollutions, la surexploitation de certaines espèces, la destruction d'habitats, l'utilisation croissante des énergies fossiles, etc. Dans son utilisation des ressources fournies par la nature, l'homme, actuellement, abuse de richesses non renouvelables et consomme plus que la nature ne peut reproduire.

### En quoi consiste le réseau Natura 2000 ?

Pour conserver la biodiversité tout en tenant compte des exigences de la vie de chacun, les Etats membres de l'Union Européenne ont défini un réseau de sites naturels remarquables qu'ils s'engagent à préserver. Ce réseau regroupe leurs milieux et les espèces qu'ils abritent.

A cet effet, ils ont édicté deux directives, l'une dès 1979, l'autre en 1992, afin que les Etats disposent d'un cadre leur permettant d'assurer la préservation de cette biodiversité. Ce sont les deux textes de l'Union les plus importants :

**1) La directive du 02 avril 1979, dite directive « oiseaux ».** Elle concerne la conservation des oiseaux sauvages de l'Union européenne dont l'espèce est rare ou menacée. Chaque pays de l'Union européenne doit classer les meilleurs sites en « zone de protection spéciale », les ZPS.

**2) La directive du 20 mai 1992, dite directive « habitats faune flore ».** Elle concerne la conservation des plantes et des animaux sauvages, ainsi que des habitats naturels rares ou menacés. De même, chaque pays de l'Union doit classer les meilleurs sites en « zone spéciale de conservation », les ZSC.

L'ensemble des zones ZPS et ZSC forme le **Réseau écologique Natura 2000**.

### Que fait la France ?

La France est le pays de l'Union Européenne qui comprend la plus grande biodiversité. Elle la doit à sa situation sur un isthme du continent européen et à la grande diversité de ses structures géologiques. Cela lui assure des variétés climatiques océanique, continentale, méditerranéenne et montagnarde par ses différents climats et une grande diversité pédologique.

Quels sont les moyens choisis par la France pour protéger sa biodiversité ?

- Deux arrêtés ministériels du 16 novembre 2001 donnent deux listes : l'une, des espèces d'oiseaux sauvages et l'autre, celle des habitats naturels et des espèces faune, flore justifiant la mise en œuvre de la procédure de désignation en ZPS et ZSC.

- Un document d'objectif, ou **DOCOB**, qui dresse, pour chaque site retenu, l'état des lieux biologiques des milieux naturels et des activités socio-économiques pratiquées. Il définit, après concertation avec les acteurs concernés, les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre pour aboutir à la protection ou à la restauration des habitats et des espèces qui ont justifié le choix du site, tout en permettant une certaine activité humaine dans l'esprit du développement durable.

### Natura 2000 et les Calanques

Si la France a l'une des plus grandes biodiversité d'Europe, celle des Calanques est une des plus importantes de France : les Calanques sont en effet un lieu de renommée mondiale, connu depuis longtemps par les botanistes pour ses plantes remarquables.

Après inventaire, concertation et proposition au ministère, le site d'importance communautaire, « Calanques et îles marseillaises, Cap Canaille et massif du Grand Caunet » a été désigné en 2002 par arrêté ministériel, au titre de la directive « habitat » (ZSC FR9301602). On y compte 21 habitats d'intérêt communautaire, dont 16 terrestres et 5 marins, ainsi que 90 espèces végétales rares ou protégées, dont 35 sont d'intérêt communautaire.

Il inclut, au titre de la directive « oiseaux », deux ZPS, l'une (FR9312007) dénommée « îles marseillaises », pour les archipels de Riou et du Frioul qui constituent des sites importants pour la reproduction des oiseaux marins pélagiques de Méditerranée, tels que le Puffin et l'Océanite tempête, et une autre (FR9312018), dénommée « Falaises de Vaufrèges », pour la conservation de l'aigle de Bonelli.

Les opérateurs sont le GIP des Calanques pour le Massif des Calanques et l'Archipel de Riou, la Ville de Marseille pour l'Archipel du Frioul et l'Office National des Forêts pour le Cap Canaille et le Massif du Grand Caunet.

Pour l'ensemble des trois sites, la première partie du DOCOB, qui concerne l'inventaire, la cartographie des habitats et des espèces, l'inventaire et la description des activités humaines ainsi que la hiérarchisation des enjeux, est terminée.

Ce travail va se poursuivre cette année, avec les propositions de mesures de gestion après concertation avec les différents groupes d'acteurs concernés, l'établissement de cahiers des charges types des mesures contractuelles et enfin l'établissement de dispositifs destinés à faciliter la réalisation des objectifs.

### Qu'apporte le réseau Natura 2000 aux Calanques ?

C'est un outil de gestion de cet espace naturel concerné par des activités (économiques) et de loisirs et soumis à une très forte fréquentation tant terrestre que maritime. Il complète les mesures de protection réglementaires ou foncières par des contrats individuels librement consentis et il accorde des moyens nécessaires à la préservation et à la mise en valeur de ce site exceptionnel.

## LES RECIFS ARTIFICIELS

Le jeudi 14 décembre 2006, le **Professeur Hubert Jean CECCALDI**, Directeur d'études honoraire à l'École Pratique des Hautes Études, Membre de l'Académie de Marseille, ancien Directeur de la Maison franco-japonaise de Tokyo, a donné pour UCL une conférence, illustrée par de nombreuses photos et cartes, qu'il a eu l'amabilité de nous résumer.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les récifs artificiels ont été construits depuis longtemps. L'histoire des structures immergées commence avec l'immersion de bambous, de troncs d'arbres, d'épis noyés, de digues aménagées, d'épaves diverses, etc., dans les zones littorales. On doit rappeler que tout objet immergé sous la surface de la mer se recouvre d'organismes vivants, d'abord microscopiques, préparant ainsi, dans une deuxième phase, la venue et la fixation d'organismes de plus grande taille.

C'est la raison pour laquelle les épaves se recouvrent d'organismes encroûtants assez rapidement. L'observation détaillée de ces épaves, autour desquelles on peut aussi, en plongée, compter de nombreux poissons et crustacés, a fait penser qu'il suffisait de couler de vieux bateaux ou d'installer sur les fonds marins toutes sortes d'objets hétéroclites pour accroître les peuplements de ces fonds.

Ainsi, on ne compte plus le nombre de bateaux coulés, d'empilements de vieux pneus usagés ou de poteaux de ciments déclassés, jetés en vrac au fond de l'eau, qui furent baptisés "récifs artificiels", sans pour autant améliorer la production ou la productivité du milieu marin. Souvent, même, de telles installations perturbent et dégradent les milieux naturels sous-marins.

Les marines militaires elles-mêmes, aux États-Unis et au Canada, par exemple, n'ont pas hésité à couler quelques uns de leurs plus beaux navires - destroyers, croiseurs, porte-avions - arrivés en fin de carrière, pour en faire des "récifs artificiels", après les avoir nettoyés au préalable et débarrassés de leurs éléments susceptibles de produire des pollutions directes. De fait, il est beaucoup plus économique de se débarrasser ainsi, à de moyennes profondeurs d'encombrants vieux navires, accessibles à un tourisme de plongée, ou des plates-formes pétrolières off-shore, en les baptisant "récifs artificiels", plutôt que de les démanteler correctement en préservant les milieux naturels.

De complexes mécanismes écologiques se produisent dans le milieu marin lorsqu'une construction, assimilable à un très grand filtre, permet la récupération et l'utilisation de la production naturelle des eaux de surface par les différentes espèces qui, au bout d'un certain temps, vivent autour, au-dessus et au sein de cette construction immergée.

Par ailleurs, il est indispensable de donner des habitats particuliers et bien définis à différentes espèces marines dont on veut voir augmenter les populations, aux endroits où on le souhaite. Il devient alors possible d'accroître et de modifier ces peuplements, soit au bénéfice de l'écosystème local, soit au bénéfice des pêcheurs.

Aussi, l'installation de systèmes en béton ou en terre cuite, creux, de tailles et de formes diverses, ne permettent de répondre qu'imparfaitement aux objectifs définis lors des projets d'aménagement. Il est alors nécessaire de proposer aux animaux marins des environnements enrichis, des creux de tailles diverses, des abris, des obstacles aux courants, qui permettent de donner des habitats à diverses espèces, à différentes étapes de leurs cycles biologiques.

On notera que l'aquaculture classique des moules sur bouchots, ou que la récolte de naissains sur des tuiles chaulées ou des tubes en matière plastique spécialement traités, constituent de fait, déjà, de vrais récifs artificiels. Il en est de même pour les fonds aménagés pour la croissance des oursins nés en écloséries. D'autre part, les dispositifs attractifs de poissons doivent aussi être considérés comme des habitats marins spécialisés et particuliers.

Plusieurs autres techniques peuvent être assimilées aux récifs, par exemple des éléments construits adaptés aux cages d'aquaculture, des structures de très grande taille, des aménagements particuliers de fonds, de nouvelles méthodes de construction et de pêche, divers types de récifs par préfecture au Japon, etc.

L'implantation des récifs demeure toutefois sous les règles d'occupation des zones littorales et sont en compétition avec les autres activités littorales : plaisance, pêche, tourisme, extension des ports, etc.

Il s'ensuit que la place des récifs artificiels dans les zones littorales pose des problèmes de divers types : biologique, écologique, économique, social, juridique, paysager, touristique, etc.

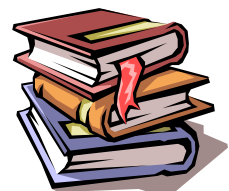
Il ne fait pas de doute que le pays qui est le plus en avance dans ce secteur est le Japon, qui construit et qui gère de très nombreux récifs en liaison étroite avec les coopératives des pêcheurs, qui en co-financent l'installation. Ce pays a installé 10 000 hectares de récifs par an, depuis une quinzaine d'années.

Néanmoins, au Japon comme dans d'autres pays, il reste encore beaucoup à faire, à commencer par la recherche fondamentale (nature du support, comportement de la faune à différentes étapes de leurs cycles biologiques, réseaux trophiques, reproduction, compétition, etc.). De plus, leur statut juridique n'est pas encore bien établi non plus et varie d'un pays à l'autre.

À Marseille, un important programme d'implantation de récifs installera un volume de 35 000 m<sup>3</sup> de béton, la plus grande opération de ce type en Europe. Ils seront prochainement immergés sur des fonds proches de la plage du Prado, sous la houlette des services de Marseille-Provence-Métropole (Direction de la qualité de vie partagée). Les études préalables étant terminées, il est prévu, après leur immersion, des études de suivi et des expériences en liaison avec le Centre d'Océanologie de Marseille, d'autres spécialistes et les professionnels de la pêche. On ne peut que souhaiter plein succès à cette opération remarquable.

## A LA DEVANTURE DU LIBRAIRE

Jean Marc TIXIER, « Le Cabanon », Photographies de famille, édition Jeanne Lafitte, mai 2004.



## POUR ADHÉREZ A U.C.L.

Adulte	: à partir de	15 €	Membre donateur	: à partir de	20 €
Association	: à partir de	35 €	Couple	: à partir de	25 €
Mineur, Etudiant	: à partir de	5 €	Parrainage	: à partir de	50 €

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lavie 13004 Marseille - ucl.association@free.fr

N° ISSN: 1251-3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat

Imprimé par nos soins, avec la participation de Eric Blanchart, Laurence Chatelus, Renée Dubout, Estelle Fleury, Denise Guieu, Jacky Plauchud, Claude Thomas.